ARRITTI

nu 2795 da u 18 à u 24 di maghju 2023

57a annata
Prezzu 1,40 €
C.P. 0427 C 82046
ISSN 1262
Dispensé de timbrage
Routage 205
www.arritti.corsica

SETTIMANALE NAZIUNALISTU CORSU

Polynésie p. 10

Victoire du mouvement indépendantiste

Langues régionales

Le retour du dogmatisme jacobin

Les maires de ces cinq communes de Catalogne sont passés devant le tribunal de Montpellier en raison de leur décision d'inscrire au règlement intérieur de leur commune la possibilité de s'exprimer en catalan lors des conseils municipaux. Comme le Tribunal administratif de Bastia contre le Collectivité de Corse, celui de Montpellier a condamné les élus catalans à renoncer à parler catalan en Catalogne ! Un comble du totalitarisme jacobin ! À lire en p.3

Herri Urrats, a festa di e scole immersive in lingua basca

p. 6-7

Paoliwood p. 8

Pari fou et début d'une grande aventure

O chì piacè !

E fàvule di Natale Rochiccioli

U pueta Natale Rochiccioli hà scrittu mondu fole, burle, macagne è tan'altri scritti. Frà i quali ste fàvule magnìfiche, dette « E fàvule di Natale Rochiccioli ».

U tisoru intarratu

Un impresariu, avìa ammansatu un tisoru famosu, fabrichendu *Ascelemi* cù simà bellu rinosu... Hà riflessu : *« S'è u dichjargu à u Ministru di e Finanze, ùn mi resta più nulla par andà à Monaco in vacanze »*.
Dumandede à u so amicu un colpu di manu, par andà à intarralu un pocu luntanu...
Pàrtenu cù zapponi, rastelli è vanghini, fàcenu un tafone è ci ficcanu i maranghini.
Par esse più sicuru chì l'amicu ùn lu tradissi, u fece ghjurà nant'à trè crucifissi...

Ma u lindumane quellu furdanu và à starrà u tisoru, è ci pone a manu. A sera, hà chjamatu i giandarmi, u patrone... quelli sò ghjunti, si sò pinduti in lu tafone, l'anu misuratu, fotografiatu... Ah... si sò dati a pena...
È pò unu hà dettu : *« Sta fossa hè viota sinnò, sarìa piena... »*
– A toia a piena[1], pinsò u patrone. Cù issi dui Detetivi, ci semu pà a staghjone...
Pinsendu à quella ànima infama, hà tracciatu u so prugramma : contr'à u viziu, u ghjudiziu.
– O'micu, dichjarò à l'omu : resta un bacinu d'oru... Dumane, l'aghjustaremu à u tisoru....
A notte, l'altru hà rimessu u sacchettu, u bruttu, di u so latricinu ùn li bastava u fruttu, ci ne era dinò, ellu vulìa tuttu !

Vulìa tuttu, ma soca ùn era u so distinu, hà avutu un cornu marinu... U patrone chì avìa intesu u fretu in lu spinu, bellu prestu in casa u s'hà purtatu, Dìu sà, duv'ellu l'avarà ficcatu !

Muralità

L'inchiesta ind'un scàndalu spurtivu o latricinu ?
Fossa biota è un cornu marinu... ■

1. *A piena : ghjocu di parolle (a to piena ! : sè scemu compiu ! o tintu di tè !)*

www.arritti.corsica

Accapu di a reddazzione

Arman si chjamava

Arritti hè tristu. Cum'è ogni volta ch'ellu more un ghjurnalista appassiunatu di u so mistieru. Arman avìa 32 anni. Era ghjurnalista à l'AFP. Era ingagiatu in Ucràinia è dapoi u principiu di sta guerra, era in prima lìnea per copre l'evenimenti. Quantu n'hà vistu more ghjente culandi, quantu n'hà intesu saltà bumbaccie maladette, quantu n'hà risintitu pienti è suffrenze... Oghje ghjè ellu chì face l'attualità, lachendu ind'è una pena immensa i soi è tutti i s'amichi ghjurnalisti chì l'anu seguitatu, ghjornu dopu à ghjornu, da un fronte à l'altru, da una cità marturiata à l'altra. Arman hè statu surpresu da un tiru di rucchetta stu 9 di maghju. *« Sì tù nant'à sta tàvula di mettalu fretu »* dice a so amica di l'AFP, Daphné Rousseau nant'à e rete suciale, testimugnandu di *« l'orrore di sta guerra. Nimu più chè tè a sapìa, corpu è ànima dentru, à u cutidianu... Nimu, ùn avìa a pulsione a più umana, stintosa, ingagiata, è u talente di mustrà stu cunflittu cum'è tù l'hai fatta dapoi u primu ghjornu »*. Dice torna Daphnée *« Ghjè impensèvule, sta tàvula di mettalu fretu è a to salma ind'è a to sottavesta parapalle "presse" cù u to muschittone azuru è i to ochji ghjustu operati da u to bagliuglime per vede più chjaru senza i to spechjetti. I to ochji grisgi, chjosi. Appacciati »*.
Hè cummuvente a manera di i s'amichi di parlà di Arman Soldin. Sò pieni di dulori, di ricordi, d'ammirazione. *« Un zitellu arbitriosu assai, affezziunosu è calurosu »* dice l'università induv'ellu hà studiatu, *« intusiastu, energicu è curagiosu »* dice a direttrice di l'AFP per l'Auropa, Christine Buhagiar. *« U travagliu lampicante di Arman riassume tuttu ciò chì ci rende fieru di u ghjurnalìsimu di l'AFP in Ucràinia »* dice u s'amicu Phil Chtwynd. *« Arman era un tippu aduràbile, omu ùn pudìa chè tènelu caru. U capu, a manu, u core, avìa tutte e qualità. Era troppu bonu »* dice un antru amicu Marc-Henri Maisonhaute. *« Amava a vita, a campava à fondu. Fecìa tuttu à fondu è u fecìa bè »*. Ind'è e fottò, sempre cù u surisu eternamente ghjuvanile, omu u sente vicinu à a ghjente. E rete suciale è u so pròpiu contu sò piene di stonde induve s'induvina un ànima generosa. Conta torna Daphné Rousseau i mumenti passati inseme in piena battaglia : *« diventi u cumpagnu, u cunfidente, l'umanu, u nurmale ind'è ssa realità puzzicosa. Ind'è st'odore di morte, ind'i to dgini frusti à rombu di saltà in terra sott'à e bombe. Sì a pussibilità d'una scaccanata. È ghjè tuttu, fora di scema a to risa. Ghjè una risa di zitellu »*. Pò cuntinueghja a ghjurnalista : *« Ci ritruvemu ind'è e fosse cumune di Boutcha. À a morga. Una mamma cerca u so figliolu à mezu à e salme accatastate in u camiò frigorìficu. Filmi da luntanu, murzichendu cù i denti e to lapre d'addisperu. Ind'è a vittura più una parolla. Sapemu perchè femu stu mistieru »... « U lindumane partimu pè u fronte, a ràdiu militare di a vittura passa "Forever young", ti metti à cantà à voce rivolta... ». « E to stampe fanu u giru di u mondu. Faci parte di stu pugnu di ghjurnalisti chì capìscenu ch'ellu ci vole à luttà contr'à a fatiga di l'infurmazione nant'à l'Ucràinia. E to imàgine svèglianu a pianetta. Vàlenu tantu... »*
Sta morte, sti testimogni, ci fàcenu piglià cuscenza di manera più umana di sta guerraccia. Di u scempiu ch'ella raprisenta. Ogni morte, ghjè una stòria, una vita arrubata, di risa, di gioia, d'amore, d'umanità... è micca solu una statìstica, una salma di più. Si tomba una somma di sintimenti, di grandezza, di bellezza. Arman hà circatu à fàcila capisce, da sveglià u mondu, da ùn abituassi micca à st'infurmazione... È ci hà lasciatu anch'ellu a so ànima culandi. Forever young. ■
Fabiana Giovannini.

Cap'artìculu

Par **François Alfonsi**

Le retour du dogmatisme jacobin

Elne, Saint André, Port Vendres, Amélie-les-Bains-Palalda, Tarerach : les maires de ces cinq communes de Catalogne – Nicolas Garcia, Samuel Moli, Grégory Marty, Marie Costa, Jean Louis Salies – sont passés devant le tribunal de Montpellier en raison de leur décision d'inscrire au règlement intérieur de leur commune la possibilité de s'exprimer en catalan lors des conseils municipaux. Comme le Tribunal administratif de Bastia contre la Collectivité de Corse, celui de Montpellier a condamné les élus catalans à renoncer à parler catalan en Catalogne ! Un comble du totalitarisme jacobin !

La question est en train de faire tâche d'huile, et elle pourrait bien, deux ans après le vote de la loi Molac sur l'enseignement par immersion des langues régionales, censurée aussitôt par le Conseil constitutionnel, ouvrir une nouvelle crise entre l'establishment constitutionnel français et les élus des territoires attachés à leurs langues régionales.

À la base de ces décisions linguicides, car interdire à des élus de parler leur langue est une loi linguicide, il y a l'interprétation par le Conseil constitutionnel de l'article 2 de la Constitution *« le français est la langue de la République »*. La jurisprudence qui en a découlé, et que ces tribunaux dociles appliquent sans sourciller, est que parler catalan dans la salle du conseil municipal de Tarerach (53 habitants) est anticonstitutionnel. C'est dire à quel point le jacobinisme français est un totalitarisme paranoïaque !

Comme la Collectivité de Corse, elle aussi condamnée pour avoir voté un règlement intérieur prévoyant que ses débats puissent se dérouler soit en corse, soit en français, ces élus catalans vont aller devant une cour d'appel. Sans doute pour y subir le même verdict infamant. À moins d'une mobilisation collective forte que le caractère caricatural de ces décisions pourrait bien provoquer.

Ces décisions des tribunaux sont à rapprocher d'une nouvelle montée en puissance des jacobins. L'auteur d'un livre intitulé « La France en miettes : régionalismes, l'autre séparatisme », Benjamin Morel, est désormais la coqueluche des médias parisiens. Par exemple, *Le Monde* a récemment publié une article intitulé « la République au défi des régionalismes », qui met en valeur ses thèses.

La rhétorique est rodée : *« consacrer des différences entre collectivités crée de la concurrence entre les régions »* et il en déduit le refus d'une Alsace retrouvant sa reconnaissance territoriale car elle est « région riche ». Elle serait « région pauvre », on lui expliquerait tout aussi doctement qu'elle ne peut s'assumer seule ! En fait seul compte de refuser l'identité du peuple alsacien !

On est de fait dans l'absurde le plus total dans la mesure où la Région Alsace a existé dans l'organisation administrative française depuis le début des « régions-programmes » en 1958 jusqu'à la réforme Valls-Hollande de 2015. Durant 57 ans, personne n'avait jamais vu dans ce découpage administratif naturel correspondant à la géographie et à l'histoire de ce territoire une *« exacerbation des concurrences entre régions »*. Mais Benjamin Morel n'était peut-être pas encore de ce monde !

Le refus par les Alsaciens d'une décision bureaucratique imposée sans aucun respect de leur volonté et de leurs droits, tels que définis par la charte européenne de l'autonomie locale du Conseil de l'Europe qui énonce que *« les limites territoriales (d'une collectivité locale) ne peuvent pas être changées sans accord de la collectivité locale concernée »*, est démocratique et légitime. La région Alsace préexistait au conglomérat créé sous le nom de « Grand-Est », et elle a fait connaître alors par tous ses représentants élus qu'elle était opposée à sa disparition.

Mais voilà que quand les Alsaciens demandent le retour à la situation antérieure qui leur convenait incomparablement mieux, ils deviennent le diable en personne ! Revendiquer la reconnaissance qui leur a été enlevée sans le moindre respect de la démocratie devient pour les gardiens du temple jacobin un crime de lèse-majesté. Dans le même article du *Monde*, Jean Luc Mélenchon écrit sans sourciller : *« Quand tu es alsacien, tu te réjouis que l'Alsace se porte bien ; et tu regardes d'un œil différent les Ardennes ou la Moselle. Tu es trop content de te détacher de ça. »* Extraordinaire déni de réalité puisque l'Alsace a été région de plein exercice durant 57 ans avant d'être rattachée au pataquès baptisé Grand Est !

Décidément la France n'est pas sortie de ses démons jacobins. Il faudra se battre pied à pied pour construire un autre avenir ! ■

Rapport François Alfonsi sur la Méditerranée

« L'implication de l'Union européenne en Méditerranée est une nécessité »

Retour sur le rapport d'initiative présenté par François Alfonsi et adopté à une large majorité (564 pour, 14 contre, 47 abstentions) par le Parlement européen le 9 mai dernier. Qu'est-ce qu'une stratégie macro-régionale ? Pourquoi en Méditerranée ? Avec quelles mesures ? François Alfonsi répond aux questions d'Arritti.

Rapporteur au Parlement européen pour une stratégie macro-régionale de l'Europe en faveur de la Méditerranée, pourquoi une telle initiative ?

L'idée de ce rapport c'est d'abord que la Méditerranée est un espace européen où l'implication de l'Union européenne est une nécessité parce que c'est un espace qui est en régression, notamment régression environnementale, avec des problèmes de rejets de déchets plastiques, de rejets d'hydocarbures en mer par la très importante circulation maritime qui s'y déroule, et par la pression anthropique, que ce soit des habitants permanents qui sont nombreux, mais aussi de la pression touristique qui est très forte puisque la Méditerranée est le premier site mondial en terme de tourisme. Tout cela provoque une dégradation des milieux et il n'y a pas face à cette crise environnementale, une réponse pertinente, coordonnée, car ce n'est pas une région seule, comme la Corse par exemple, qui peut apporter des solutions. La solution doit être trouvée au niveau européen.

C'est le but de ce rapport ?

La solution passe par la coopération de tous les acteurs, les États membres, les régions, pour arriver à limiter les pollutions, améliorer la biodiversité et les écosystèmes, et faire en sorte surtout de préparer la Méditerranée aux grands défis qui s'annoncent, puisque de toute

l'Europe, c'est l'espace qui connaît l'impact le plus important du réchauffement climatique. En Méditerranée, les impacts sont 20% plus élevés. La température de l'eau augmente, ça provoque des tempêtes, les incendies vont être de plus en plus dangereux et dévastateurs, la raréfaction de la ressource en eau inquiète, c'est un problème qui se pose à toutes ses populations de façon de plus en plus cruciale. Seule une réponse politique de l'Europe peut permettre de trouver des solutions. Le but de ce rapport c'est d'enclencher le processus décisionnel qui conduira à une mise en place d'une stratégie macro-régionale de l'Union européenne en Méditerranée.

Qu'est-ce que, justement, une stratégie macro-régionale ?

C'est un espace transnational rassemblant plusieurs pays ou régions d'Europe, membres ou non de l'Union européenne, réunis autour de défis partagés. Une telle stratégie vise à encourager des initiatives et des projets pour contribuer au développement harmonieux du territoire concerné. Elle apporte une réponse collective, solidaire et efficace aux problèmes qui sont posés. La Commission européenne est chargée de coordonner structurellement la coopération entre les différentes autorités politiques qui administrent cet espace. Une telle stratégie a déjà été mise en œuvre en mer Baltique qui connaissait de très hauts niveaux de pollution, notamment aux nitrates et au phosphore. En moins de 10 ans, des résultats très importants pour réduire ces pollutions ont été enregistrés.

L'UE a la responsabilité majeure de coordonner une riposte face aux menaces ?

La Méditerranée est une mer européenne pour la moitié de son étendue, l'Europe ne peut rester plus longtemps passive face à toutes les agressions qu'elle subit. Elle dispose de nombreux atouts qui lui confèrent une responsabilité éminente dans la gestion de cet espace. Elle a la compétence technique, appuyée sur de multiples acteurs, elle a la compétence administrative pour piloter une coopération déjà préfigurée par différents programmes, elle a l'expérience acquise des stratégies macro-

Publication financée avec le soutien du Parlement européen

régionales déjà développées par ailleurs. Et elle a en sus de sa capacité technique et administrative, une capacité financière incomparablement plus forte que celle des autres pays limitrophes, à l'Est comme au Sud. Si l'Union s'engage, au nom de sa responsabilité sur la partie septentrionale du bassin méditerranéen, elle sera force d'entraînement pour tous les pays du bassin. Si elle reste plus longtemps passive, la situation continuera de se dégrader et elle portera la responsabilité de ne pas avoir mis en œuvre sa capacité à agir. Tel est le message envoyé par le Parlement européen avec le vote de ce rapport d'initiative.

Quelles pourraient être les priorités d'une telle stratégie ?

Mettre en place une stratégie macro-régionale regroupant trois stratégies distinctes mais coordonnées avec les autorités locales et régionales compétentes, pour la Méditerranée occidentale, les mers Adriatique et Ionienne et la Méditerranée orientale.
Nous défendons au moins trois grandes priorités pour l'environnement : la mise en place d'une zone ECA (Emission Control Area) pour réduire les émissions d'azote et de soufre ; l'interdiction des giga navires de croisière ; la mise en œuvre de la législation pour lutter contre la surpêche, et la mise en place d'une lutte contre la pêche illégale, pour soutenir la petite pêche artisanale et pour renforcer les aires marines protégées. La question du réchauffement climatique, ses conséquences et les solutions à mettre en œuvre, notamment au niveau énergétique, sont abordées. De même que la question du traitement des déchets, de la lutte contre les incendies, des flux migratoires... une telle coopération en générale permettrait d'être plus efficaces face à tous les problèmes posés au niveau économique, commercial, social, environnemental, sociétal, géopolitique...

Qu'est-ce qu'une zone ECA ?

En décembre 2022, l'Organisation Maritime Internationale a entériné la création d'une zone de contrôle des émissions d'oxydes de soufre sur l'ensemble de la Méditerranée ou « zone SECA ». Mais ce standard est inférieur aux standards en application en mer du Nord et en Baltique qui bénéficient des zones ECA. Il ne couvre pas les émissions d'azote qui ont pourtant de forts impacts sur l'environnement et la santé car elles génèrent des particules fines. Il nous faut aller plus loin. Une zone ECA permettrait d'éviter plus de 1730 morts prématurées par an dans le bassin méditerranéen.

Vous vous attaquez aussi à l'industrie de croisière ?

Le giga navire de croisière la « Merveille des mers » qui souhaitait accoster à Marseille, illustre bien l'absurdité du tourisme démesuré : 362 mètres de long, 15 piscines, un simulateur de surf, une patinoire, des robots à cocktail... et derrière cette image « idyllique » pour certains, se cache une autre réalité : un tel navire en escale émet autant de particules fines et d'oxyde d'azote qu'un million de voitures.

Le rapport insiste sur la biodiversité marine en danger…

Le nombre de mammifères marins en Méditerranée a diminué de 41 % au cours des 50 dernières années et environ 80 % des stocks de poissons sont victimes de la surpêche. C'est la région qui possède la plus forte proportion d'habitats marins menacés en Europe. Pour lutter contre la surpêche, il faut déjà mettre en œuvre la législation existante, notamment en appliquant la totalité des 30 % de réduction de l'effort de pêche d'ici 2025. De même il faut lutter contre la pêche illégale et il faut renforcer le réseau des aires marines protégées (AMP) en Méditerranée, avec de vrais plans de gestion et de hauts niveaux de protection. Trop d'AMP ne sont en réalité protégées que sur le papier. Les zones de reconstruction des stocks de poissons (FRA) figurent parmi les outils à privilégier. L'avenir de la pêche en dépend : si le poisson se raréfie, elle finira par disparaître. En parallèle, il est essentiel de soutenir la petite pêche artisanale en Méditerranée (quotas, sécurité sociale, fonds européens...) et les méthodes de pêche à faible impact. La protection de la biodiversité marine ne se fera pas sans les pêcheurs.
Pour toutes ces raisons, le vote de ce rapport est très important. La balle est dans le camp désormais de la Commission qui doit y apporter une réponse. Compte tenu de la très large majorité du parlement qui s'est exprimé en sa faveur, je suis confiant pour la suite. ■

La Méditerranée en quelques chiffres

110 millions d'européens vivent dans le bassin méditerranéen.
730 tonnes de déchets plastiques y sont déversés, chaque jour.
La Méditerranée est la mer la plus surpêchée du monde.
20 % du commerce mondial transite par la Méditerranée alors qu'elle ne représente que 1 % de l'océan mondial. C'est dire la densité du trafic qu'elle subit.
100.000 à 200.000 tonnes d'hydrocarbures y sont déversés chaque année.
31 % du tourisme mondial se déroule en Méditerranée qui ne représente que 6 % de la superficie mondiale. ■

Pensez-y !
Vous pouvez vous abonner en ligne
www.arritti.corsica/abbunamentu

Herri Urrats 2023, a festa di e scole immersive in lingua basca

Da u 13 à u 16 di maghju, Scola Corsa hà torna urganizatu un viaghju di studiu in Paese bascu, cù l'aiutu di u deputatu aurupeu Francescu Alfonsi. L'associu appronta a so rientrata è spessu l'apertura di u corsu preparatoriu (CP) in i siti di Bastia è Biguglia. Una delegazione dunque di maestre, amministrativi è furmatori era in Baiona per scuntrà l'amichi di Seaska, a federazione ch'urganizeghja l'ikastolas, e scole immersive in lingua basca. Un scambiu per ampará di a so sperienza, è per rinfurzà a dinàmica pròpia à Scola Corsa. Un situ novu aprerà in Corti di sittembre, forse dui, s'ellu ci sò bone nutizie di e discussioni cù u Statu è ch'ellu si ghjunghje à strappà a famosa cuntrattualisazione, di drittu per tutte e scole immersive di Francia. Dumènica, a delegazione hà avutu u piacè d'esse invitatu à Herri Urrats, a festa di e scole immersive in lingua basca ! Una manifestazione maiò ch'adunisce tutti l'anni sin'à 50.000 personi in giru à u lacu di St-Pée-sur-Nivelle cù animazioni da tutte e mamme, urganizate da i parenti di l'ikastola. Quist'annu era sott'à una piossa tremenda, è malgratu què, decine di millaie di personi torna à sparghje à lingua basca è à testimugnà di a dinàmica di sse scole assuciative immersive ! Arritti ne rivenerà à parlà a settimana chì vene. Aspentendu, eccu qualchì stampe di ss'evenimentone. Gora Ikastola ! ■

Publication financée avec le soutien du Parlement européen

Enseignement associatif immersif

Michel Castellani interpelle le ministre pour Scola Corsa

Depuis sa création, Scola Corsa attend de pouvoir conventionner avec l'État pour le paiement des salaires de ses enseignants. Ce ne serait en aucune façon une faveur. La « contractualisation » est de droit pour l'enseignement privé en France. Depuis la loi Debré, promulguée en 1959, en effet, il n'y a plus de dualité entre écoles publiques et écoles privées. À l'époque, c'était pour reconnaître les écoles confessionnelles (catholiques et protestantes) comme relevant elles aussi du service public d'enseignement. Depuis, toutes les écoles privées s'appuient sur cette loi pour obtenir cette contractualisation, et leur utilité publique est reconnue. C'est le cas notamment des écoles associatives immersives en langue régionale, relevant du réseau Eskolim, qui répondent à une forte demande dans les régions concernées, de l'Alsace à la Bretagne, la Catalogne, le Pays Basque, l'Occitanie… et la Corse ! Eskolim a accueilli en effet son sixième réseau en 2021 avec Scola Corsa. Depuis, l'enseignement associatif immersif en langue corse ne cesse de revendiquer cette contractualisation qui lui est due et qui lui permettrait d'ouvrir plus aisément de nouvelles écoles. Pour l'heure, trois écoles ont ouvert et les demandes sont nombreuses dans différentes communes du Cismonte ou du Pumonte. La prochaine rentrée verra l'ouverture d'un nouveau site à Corti. Sartè est également en demande. Michel Castellani s'est saisi de cette question. Il a écrit au ministre de l'éducation nationale, Pap Ndiaye, pour lui demander audience. Sans réponse à ce jour, il a interpellé à nouveau le ministre en commission pour défendre l'enseignement immersif du réseau Scola Corsa. Voici son intervention.

« Monsieur le Ministre, J'aimerais vous parler d'une question ponctuelle mais qui revêt pour nous une grande importance, la langue corse est en situation très difficile, vous le savez, mais pour en assurer la pérennité l'association Scola Corsa a décidé de créer et de faire vivre des écoles immersives sur le modèle de ce qui se fait dans diverses régions. Trois écoles fonctionnent à l'heure actuelle, et la demande est très forte pour l'avenir. Ces écoles fonctionnent sur une base exclusivement militante, ce qui en limite forcément le rayonnement potentiel. Elles ne tiennent en fait que sur l'engagement permanent des personnes qui en assument l'ensemble de la charge matérielle. Moi je vous ai adressé un courrier pour vous demander que l'État contractualise avec Scola Corsa, les conditions que je détaille dans mon courrier qui relèvent du décret du 14 mars 2008 étant remplies. Je précise que cette contractualisation à un coût nul puisque, quand l'État paie du personnel dans le cadre d'une action associative, il n'a pas à le faire par ailleurs. Je vous demande donc, Monsieur le ministre, de bien vouloir vous pencher sur cette question. Il y a en Corse une forte demande et surtout un grand besoin. Moi je vous avais demandé dans mon courrier de bien vouloir me recevoir dans votre ministère, je me tiens à votre disposition pour avancer, la demande de mon courrier est toujours valable. Merci. »

« **Je serai tout prêt** évidemment à échanger avec vous sur cette question » a répondu le ministre.
Bonne nouvelle. On attend donc ce fameux rendez-vous ! ■

Paoliwood

Pari fou et début d'une grande aventure

D'abord on se dit « quelle drôle d'idée », « quale sò sti scemi ? »… puis une fois que l'on cherche à en savoir plus, on se dit : « mais quelle chouette idée ! » Paoliwood est un pari un peu fou et le début d'une aventure, qui vise à faire connaître ce grand personnage qu'est Pasquale Paoli ! Et comment mieux et massivement y parvenir, si ce n'est en produisant un film, un vrai, ceux sortis des studios d'Holliwood, une super production pouvant toucher – et séduire – un très large public… mondial !
Il fallait oser y croire, trois compères l'ont fait. Trois jeunes hommes, techniciens dans l'audiovisuel, Julien Fontaine, le cameraman, Julien Valli, preneur de sons, et Lionel Dumas-Perini, réalisateur, qui ont su convaincre un producteur, Paul Antoine Simonpaoli, et une chaîne TV pour porter l'idée, France 3 Via Stella… Paoliwood était née ! Objectif : réaliser un grand film, type Braveheart, sur le père de la patrie corse. Et pour cheminer dans ce projet, ils ont produit une série de 15 épisodes qui rend compte de leur démarche à la recherche de celui-là même qui a fait connaître le héros de l'indépendance écossaise, William Walace… l'acteur holliwoodien, Mel Gibson ! *Chjîbba, saetta !* Comment ? Pourquoi ? Lionel Dumas-Perini, réalisateur, répond aux questions d'Arritti.

De g. à dr., Julien Valli, Lionel Dumas-Perini, Julien Fontaine.

Ce 11 mai, était la diffusion du premier épisode de Paoliwood. Expliquez-nous le concept de votre… pari un peu fou ?

Le concept est assez simple : une équipe de télé corse décide de partir chercher un grand réalisateur hollywoodien pour faire un film sur Paoli.

C'est quand même une surprenante idée… comment vous est-elle venue ?

Depuis des années et des années, nous avons toujours entendu dire, partout en Corse, qu'il faudrait un jour avoir un « Braveheart » nustrale, qui mettrait en lumière l'histoire de Paoli.
C'est évidemment le meilleur moyen de faire connaitre l'histoire du personnage au monde entier… Les films ou séries historiques, lorsqu'ils sont faits avec la manière (et le budget) sont souvent de grands succès.

Présentez-nous l'équipe de « globe-trotters » embarqués dans cette aventure…

Nous sommes à la base trois amis de fac, puisque nous nous sommes rencontrés sur les bancs de l'Università di Corsica (de l'IUT, filière SRC pour être plus précis). Lionel Dumas-Perini (à la réalisation), Julien Fontaine (à l'image), et Julien Valli (au son). Nous avons chacun suivi nos parcours professionnels en tant que techniciens de l'audiovisuel, en Corse, sur le continent ou à l'étranger ces 15 dernières années, tout en travaillant régulièrement ensemble. Nous avions dernièrement signé le documentaire RN 193, produit par Intervista Prod, par exemple. Puis s'est ajouté le jeune Oleksiy Dokuchayev, lui-même issu de l'IUT de Corse, qui est à la seconde caméra et au montage de la série.

Comment se fait-il que jusqu'ici Paoli, héros du siècle des lumières, n'ait jamais inspiré Holliwood… il fut pourtant honoré aux États-Unis en son temps ?

Pour être tout à fait honnête, je pense que l'on se fait beaucoup d'idées sur la perception de Paoli aux États-Unis. Vous le verrez dans l'un des épisodes, à part les quelques personnes qui s'intéressent vraiment à la Corse, même dans les villes qui portent son nom, Paoli reste très confidentiel.
Mais ça ne veut pas dire pour autant qu'il ne mériterait pas d'être connu ! Tous les ingrédients pour une belle histoire sont là ! À nous de porter la bonne parole, et d'aller taper chez les plus grands…

Mel Gibson… n'avez-vous pas mis la barre un peu trop haute ? Comment comptez-vous attirer l'attention d'un tel… mythe ?

C'est le nom qui revenait tout le temps ici… Nous avons tous vu Braveheart, puis The Patriot (qu'il n'a pas réalisé mais dans lequel il joue), et nous connaissons sont attrait pour les langues minoritaires, voire disparues : l'araméen dans la Passion du Christ, le maya dans Apocalypto… Mel Gibson aux commandes, ça serait la garantie d'avoir la langue corse à Hollywood !
Et puis c'est une forte tête, nous sommes tous persuadés que c'est lui le mieux placé pour comprendre et diffuser le stintu corsu !

Votre initiative est aussi une ode à l'influence de notre diaspora ? Sans elle Paoliwood serait-il possible ?

On entend toujours parler d'untel ou untel, qui serait d'origine corse, et qui serait connu à tel ou tel endroit. On sait également que lorsque l'on est corse et que l'on vit à l'étranger, on a toujours cette envie de pouvoir donner un coup de main.
Nous avons donc tenté d'établir des pistes, toujours en partant de Bastia, pour essayer de remonter le fil et se rapprocher petit à petit de la star…

La diffusion des épisodes a démarré ce 11 mai, on a hâte quand même de connaître la suite… que pouvez-vous nous dévoiler ?

L'intégralité des épisodes est disponible sur la plateforme France.TV, qui permet de les voir à tout moment et sur tout support. Nous espérons d'ailleurs que cela permettra à la série de sortir des frontières insulaires, et permettre déjà, à son petit niveau, de faire connaître Paoli au public continental ou francophone. Sans trop en dévoiler, nous pouvons juste vous dire que l'on va voir du pays ! Da u mo paese di e Piazzole d'Orezza à Hollywood, passendu per Corti, Cannes, Pariggi… E ancu a Scozzia ! Allora viaghjate puru cù noi, è viderete sè un ghjornu puderemu sperà di vede stu filmu o nò ! ■

Pour voir, revoir et partager les 15 épisodes de Paoliwood : https://France.tv/films/paoliwood

Le Corse Matin de ce jour (15/05/23) met sur toute sa Une : « Tourisme, l'insoluble équation ». Ce titre coiffe une photo d'une plage grouillant de baigneurs et de parasols multicolores. En bas de cette photo, il est fait savoir que l'hôtellerie et la restauration sont « sceptiques » en ce qui concerne l'idée de l'ATC de diminuer « la fréquentation lors de la très haute saison », juillet-août...

Pour la survie du peuple corse : sa reconnaissance et l'autonomie interne !

par Max Simeoni

La vocation touristique de l'île, Kallisté (la plus belle) est incontestable.
Remarquons que « mer-montagne » a une couverture dense de forêts et de maquis du fait qu'elle a été non développée par la République des jacobins qui s'en est servie comme réservoir d'hommes pour l'expansion de son Empire colonial et de ses grandes guerres (1970/14-18/1940) puis l'Empire terminé (1962 par les accords d'Evian qui reconnaissent l'indépendance de l'Algérie), vidée (160.000 habitants corsophones), les jacobins républicains doivent s'inscrire dans la construction de l'Europe politique dont les fondateurs ont pensé qu'il fallait débuter par des secteurs économiques devant être plus ou moins harmonisés tels que charbon-Acier, énergie, etc.

Paris veut rentabiliser son île qu'il a vidée de sa population autochtone en développant son territoire par un tout-tourisme rapide et massif (250.000 lits à créer en 15 ans et encadrés par 70.000 techniciens à faire venir). Il fait voter par le conseil des ministres en 1973/74 le schéma d'aménagement de la Corse qui assurerait la prospérité à tous les résidents. Il n'est qu'une des hypothèses du schéma d'aménagement voté pour la période 1971/1984 du rapport de *l'Hudson Institute*. Rapport destiné à la Datar, voulu secret par le contrat, récupéré par l'ARC et divulgué. Protestation unanime des Corses. Il paraît abandonné par l'État qui n'en fait plus mention. En réalité il se réalise sans le dire et d'une manière plus soft.

La priorité du sauvetage de notre peuple, c'est à dire sa survie pour commencer, et son destin pour tenir un avenir, exigent la reconnaissance du peuple corse et de ses droits par la loi. L'autonomie interne lui donnant les moyens exigés, à négocier avec les organismes institutionnels de l'Hexagone et d'Europe.

Les chiffres parlent : l'île est sans le savoir une dépendance coloniale. Elle importe plus de 97 % de tout ce qu'elle consomme. La vie est plus chère, elle est une des plus pauvres de l'Hexagone, sa population voit 5.000 arrivants chaque année et beaucoup s'y installent. Cette croissance est due pour l'essentiel par ces apports extérieurs. Les bénéfices vont aux plates formes du continent, de Marseille notamment, qui fournissent l'île.
La TVA payée par le consommateur insulaire étant versé aux sièges sociaux des fournisseurs n'est pas considérée comme un avoir fiscal insulaire.
Le tableau est complet : un réservoir d'hommes vidé pour l'encadrement de l'Empire colonial, une fois perdue, la terre insulaire est repeuplée par des nouveaux arrivants fortunés et une main d'œuvre pauvre pour leur service, le noyau des autochtones, celui du peuple historique en voie de disparition...

On commence à mesurer notre impuissance. Tourisme OK ! Tous les Corses le veulent. Mais maîtrisé ? Pour éviter la saturation de certains sites et les problèmes de biodiversité, ou de sécurité comme de secours en montagne. Pour cela, il faut des hommes formés, guides, des pédagogues, capables d'enseigner et, ou de surveiller.
Bref un tourisme maîtrisé ! Pour l'heure cette nécessité ne s'impose que sur certains parcours : GR20, Mare è Monte,... sur certaines plages du Sud... mais elle est primordiale pour toute l'Île qui n'est pas une bombe de polenta que l'on peut débiter en tranches avant de l'avaler.

On ne dispose pas de ressources financières nouvelles, nos responsables seront devant des choix à faire ou d'augmenter les impôts ! S'il est évident qu'un développement durable résume cette politique qui aspire à sauver le peuple et sa terre, ce projet doit passer des discours électoraux à l'action. Les moyens législatifs et les financements passent par l'autonomie Interne.
La priorité du sauvetage de notre peuple, c'est à dire sa survie pour commencer, et son destin pour tenir un avenir, exigent la reconnaissance du peuple corse et de ses droits par la loi. L'autonomie interne lui donnant les moyens exigés, à négocier avec les organismes institutionnels de l'Hexagone et d'Europe.
Les différents statuts accordés par Paris (Déferre, Joxe, Jospin, Caseneuve), ont laissés le peuple corse dans les écuries coloniales. Comment en sortir ? Comment rendre réelles ces priorités : un peuple corse légal, reconnu et un statut d'autonomie interne. ■

ABBUNAMENTU

ARRITTI
5 Bd H. de Montera • 20200 BASTIA
✆ 09 65 32 16 90 - Fax : 04 95 31 64 90
arritti2@wanadoo.fr - www.arritti.corsica

Vogliu un abbunamentu di :
❒ 55 € UN ANNU/UN AN ❒ 34€ SEI MESI/SIX MOIS ❒ 82 € U STRANIERU/ÉTRANGER
Casata è Nome (nom et prénom)
Indirizzu (adresse)
Mail è telefonu (e-mail et téléphone)

Moetaï Brotherson lors du congrès d'EH Bai, parti nationaliste basque.

Polynésie

La victoire du mouvement indépendantiste

Moetai Brotherson est le nouveau Président du « Pays d'Outremer de la Polynésie française ». Député depuis 2017, ayant succédé à Oscar Temaru à la tête du mouvement indépendantiste polynésien Tavini Huiraatira, il a conduit son mouvement à une première victoire éclatante lors des élections législatives de 2022 en remportant les trois sièges de députés de ce territoire. Fort logiquement Moetai Brotherson a remporté un an après son succès aux législatives les élections territoriales, emportant 38 sièges sur 57. Il a été élu Président du Territoire, Antony Geros, son colistier, ayant été élu une semaine auparavant Président de l'Assemblée.

Au premier tour : 34,9 %, au second : 44,3 %, Tavini Huiraatira a largement devancé Tapura Huiraatira, la liste du Président sortant Edouard Fritch, proche d'Emmanuel Macron, resté 6 points derrière au second tour après avoir été largement devancé au premier.

L'élection polynésienne des 16 et 30 avril 2023 marquera une rupture historique pour cet archipel. La domination politique du camp français, marqué par les scandales de la dynastie de Gaston Flosse, a pris fin, minée par les divisions et les règlements de comptes, alors que le parti indépendantiste, longtemps incarné par Oscar Temaru qui était encore tête de liste, mais de façon symbolique, a fini par l'emporter après des décennies de combat patient et déterminé.

La campagne de Tavini Huiraatira a été centrée sur la crise sociale et politique traversée par l'archipel, et elle a tiré parti des dissensions entre ses opposants. La prime majoritaire leur est ainsi revenue qui leur assure, pour cinq ans, une large majorité absolue d'élus avec 44 % des voix.

Leader de son courant politique, Moetai Brotherson a prononcé un discours d'investiture modéré, appelant ses concitoyens *« à ne pas craindre l'indépendance qui ne sera jamais imposée aux Polynésiens »* et il a fixé la perspective d'un référendum d'autodétermination *« dans dix à quinze ans »*, c'est-à-dire bien après l'achèvement de la mandature qui commence. Il propose *« une transition douce »* pour le territoire et une phase de négociation à ouvrir.

Réputé plus radicale, la tendance regroupée autour du nouveau Président de l'Assemblée territoriale, Antony Geros, aborde de façon plus volontariste la revendication d'autodétermination.

La Polynésie figure toujours sur la liste de l'ONU des *« territoires à décoloniser »* encore sous souveraineté française, comme la Nouvelle Calédonie et Mayotte. Le représentant du FLNKS kanak, Roch Wamytan, désormais Président du Congrès calédonien après avoir remporté les dernières élections, était présent à la cérémonie d'investiture de Moetai Brotherson. Leur agenda est désormais commun pour un nouvel avenir dans l'océan Pacifique qui passera par une négociation avec l'État français à laquelle les instances internationales seront convoquées par les interlocuteurs kanak et polynésiens. En joignant les deux dossiers, les nouveaux dirigeants feront front commun.

Quelle que soit le rythme et le climat de ces négociations sur l'avenir de ces deux territoires, une page a été indubitablement tournée. Les peuples kanak et polynésien n'accepteront jamais d'être niés comme peuples comme c'est le cas dans le cadre de la Constitution française. ■

F.A

CULLETTIVITÀ DI CORSICA
COLLECTIVITÉ DE CORSE

AVIS D'INFORMATION

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Collectivité de Corse - 22 Cours Grandval - BP 215 - 20187 AIACCIU CEDEX 1. Tél: +334 95 20 25 25. Fax: +334 95 51 66 21. Courriel : commande.publique@isula.corsica - Adresse internet : https://www.isula.corsica
Objet du marché : Suivi écologique réalisé sur le réseau routier de la Collectivité de Corse, situé en zone amiantifère, nécessitant une formation SS4 amiante
Numéro de référence : 2023-3DEC-0054
Date limite de remise des offres : Mercredi 21 juin 2023 à 12h00
Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation Sur le profil acheteur de la Collectivité de Corse à l'adresse suivante : https://marchespublics.isula.corsica/
Date d'envoi du présent avis à la publication : 15/05/2023

S.C.P. « CASA MADRE »
20230 SANTA LUCIA DI MORIANI
R.C.S. BASTIA : 398.382.374

L'assemblée générale des associés réunie le 24 septembre 2022, a approuvé les comptes définitifs de liquidation de la société, donné quitus de sa gestion et décharge de son mandat à Madame LENCIONI Romaine, liquidateur, et constaté la clôture de la liquidation dont les comptes ont été déposés au greffe du Tribunal de Commerce de BASTIA.

Pour avis, le liquidateur.

BONIFACIO PARKING
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 1 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : LIEUDIT ARENAGGIO
20169 BONIFACIO

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Bonifacio du 4 mai 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : BONIFACIO PARKING
Siège : Lieudit Arenaggio, 20169 BONIFACIO
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 1 000 euros
Objet : l'exploitation de parcs et emplacements de stationnement de véhicules ; la mise à disposition d'espaces destinés à accueillir des manifestations sportives et associatives diverses, la location de terrains, la mise à disposition d'espaces destinés aux véhicules de loisirs ; l'activité de restauration rapide ambulante de type "Food Truck", vente à emporter ou en livraison de tous produits alimentaires et boissons, traiteur pour des évènements privés ou publics, organisation d'évènements culinaires ou toutes autres manifestations proposant de la restauration rapide, location du véhicule de restauration mobile à des particulier ou des professionnels.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés et aux descendants de ces derniers, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Monsieur Benoît PIRO, demeurant à Bonifacio (20169), au lieudit Campagro.
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

POUR AVIS, Le Président

ARRITTI • FONDATEUR PROPRIÉTAIRE DU TITRE ET DE LA PUBLICATION DE PRESSE : MAX SIMEONI • DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : FRANÇOIS ALFONSI • RÉDACTRICE EN CHEF : FABIANA GIOVANNINI • GÉRANT DE LA SARL D'EXPLOITATION PRUMUZIONE NUSTRALE : MARC BATTISTINI • RÉDACTION : 5 BD DE MONTERA, 20200 BASTIA • TÉL. 09 65 32 16 90 - TÉL./FAX 04 95 31 64 90 • ARRITTI2@WANADOO.FR • RÉALISATION GRAPHIQUE : VANINA BELLINI CUMUNICAZIONE 06 23 29 46 63 • IMPRIMEUR : STAMPERIA SAMMARCELLI - BIGUGLIA 04 95 30 01 80 • WWW.ARRITTI.CORSICA • CP 0427C82046 • ISSN 1262

AVIS D'APPEL PUBLIC À CONCURRENCE - MAIRIE DE BIGUGLIA
ACCORD-CADRE À BONS DE COMMANDES POUR FOURNITURES ET SERVICES DE COMMUNICATION - DIRECTIVE 2014/24/UE

SECTION I - POUVOIR ADJUDICATEUR

I.1) Nom, adresses et point(s) de contact : MAIRIE DE BIGUGLIA, R.N. 193, à l'attention de M. Jean- Charles GIABICONI, F-20620 BIGUGLIA. Tél. (+33) 4 95 58 98 58. E-mail : mairie.biguglia@wanadoo.fr - Code d'identification national : 21200037600013. - Adresse(s) internet : Adresse générale du pouvoir adjudicateur/de l'entité adjudicatrice : https://biguglia.corsica/ Adresse du profil d'acheteur (URL) : https://www.achatspublicscorse.com:443/2233 - Accès électronique à l'information (URL) : https://www.achatspublicscorse.com - Soumission des offres et des demandes de participation par voie électronique : https://www.achatspublicscorse.com - Le marché est attribué par un acheteur central : Non - URL des outils et dispositifs logiciels : https://www.achatspublicscorse.com - Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues : MAIRIE DE BIGUGLIA, Hôtel de ville, Contact : Marchés Publics, à l'attention de : M. Jean-Charles GIABICONI, F-20620 BIGUGLIA. Tél. (+33) 4 95 58 98 58. E-mail : mairie.biguglia@wanadoo.fr - Code d'identification national : 21200037600013. - Adresse internet : https://biguglia.corsica/ - Adresse auprès de laquelle le cahier des charges et les documents complémentaires (y compris les documents relatifs à un dialogue compétitif et à un système d'acquisition dynamique) peuvent être obtenus : Auprès du ou des points de contact susmentionnés. - Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées : Auprès du ou des points de contact susmentionnés.

I.2) Type de pouvoir adjudicateur : Autorité régionale ou locale.

I.3) Activité principale : Services généraux des administrations publiques.

I.4) Attribution de marché pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs - Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs : Non

SECTION II - OBJET DU MARCHÉ

II.1.1) Intitulé attribué au concours/projet par le pouvoir adjudicateur/l'entité adjudicatrice - Accord-cadre à bons de commandes pour fournitures et services de communication.

II.1.2) Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics) : 22460000. - Mot(s) clé(s) descripteur(s) : Prestations de services, Publicité, Impression.

II.1.3) Type de marché : fournitures

II.1.4) Description succincte du marché ou de l'acquisition/des acquisitions : Fourniture d'articles imprimés sur papier, bâches et articles publicitaires et services de conception et de rédaction connexes.

II.1.6) Lots : Division en lots : oui - Il est possible de soumettre des offres pour tous les lots. - Nombre maximal de lots pouvant être attribués à un soumissionnaire : 6

II.2) Description :

• Intitulé - LOT n° 1 Intitulé : Impressions.

Code(s) CPVadditionnel(s) : 79810000.

Lieu d'exécution : FRM02 - Haute-Corse.

Description des prestations : Impressions sur support papier

Critères d'attribution : Critère(s) de qualité 1. Délai d'exécution / Pondération : 40% - 2. Performances en matière de protection de l'environnement (/5 impressions encre végétale ou alternatives - /5 utilisation de papier recyclé pour les impressions) à renseigner sur les fiches techniques / Pondération : 10% - Prix / Pondération : 50%

Valeur estimée : 400 000 euros.

Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique - Durée en mois : 24 (à compter de la date d'attribution du marché). Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : Oui. - Description des modalités ou du calendrier des reconductions : Reconduction tacite pour une période de 24 mois.

Variantes - Des variantes seront prises en considération : Non

Informations sur les options - Options : Non

Informations sur les catalogues électroniques - Les offres doivent être présentées sous la forme de catalogues électroniques ou inclure un catalogue électronique : Non

Informations sur les fonds de l'Union Européenne - Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : Non

• Intitulé - LOT n° 2 Intitulé : Conception.

Code(s) CPVadditionnel(s) : 79822500.

Lieu d'exécution : FRM02 - Haute-Corse.

Description des prestations : Conception de supports de communication

Critères d'attribution : Critère(s) de qualité 1. Délai d'exécution / Pondération : 40% - 2. Valeur technique (composition de l'équipe et nombre de spécialités présentes dans l'équipe) / Pondération : 10% - Prix / Pondération : 50%

Valeur estimée : 400 000 euros.

Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique - Durée en mois : 24 (à compter de la date d'attribution du marché). Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : Oui. - Description des modalités ou du calendrier des reconductions : Reconduction tacite pour une période de 24 mois.

Variantes - Des variantes seront prises en considération : Non

Informations sur les options - Options : Non

Informations sur les catalogues électroniques - Les offres doivent être présentées sous la forme de catalogues électroniques ou inclure un catalogue électronique : Non

Informations sur les fonds de l'Union Européenne - Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : Non

• Intitulé - LOT n° 3 Intitulé : Programme culturel.

Code(s) CPVadditionnel(s) : 79800000.

Lieu d'exécution : FRM02 - Haute-Corse.

Description des prestations : Conception et impression du programme culturel annuel

Critères d'attribution : Critère(s) de qualité 1. Délai d'exécution / Pondération : 30% 2. Caractère esthétique (apprécié sur réalisations antérieures) / Pondération : 50% - Prix / Pondération : 20%

Valeur estimée : 400 000 euros.

Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique - Durée en mois : 24 (à compter de la date d'attribution du marché). Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : Oui. Description des modalités ou du calendrier des reconductions : Reconduction tacite pour une période de 24 mois

Variantes - Des variantes seront prises en considération : Non

Informations sur les options - Options : Non

Informations sur les catalogues électroniques - Les offres doivent être présentées sous la forme de catalogues électroniques ou inclure un catalogue électronique : Non

Informations sur les fonds de l'Union Européenne - Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : Non

• Intitulé - LOT n° 4 Intitulé : Impressions de bâches.

Code(s) CPVadditionnel(s) : 79810000.

Lieu d'exécution : FRM02 - Haute-Corse.

Description des prestations : Impressions sur bâches publicitaires

Critères d'attribution : Critère(s) de qualité 1. Délai d'exécution / Pondération : 30% Prix / Pondération : 70%

Valeur estimée : 300 000 euros.

Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique - Durée en mois : 24 (à compter de la date d'attribution du marché). Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : Oui. - Description des modalités ou du calendrier des reconductions : Reconduction tacite pour une période de 24 mois.

Variantes - Des variantes seront prises en considération : Non

Informations sur les options - Options : Non

Informations sur les catalogues électroniques - Les offres doivent être présentées sous la forme de catalogues électroniques ou inclure un catalogue électronique : Non

Informations sur les fonds de l'Union Européenne - Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : Non

• Intitulé - LOT n° 5 Intitulé : Goodies.

Code(s) CPVadditionnel(s) : 79810000.

Lieu d'exécution : FRM02 - Haute-Corse.

Description des prestations : Impressions sur articles publicitaires divers

Critères d'attribution : Critère(s) de qualité 1. Délai d'exécution / Pondération : 30 - Prix / Pondération : 70%

Valeur estimée : 200 000 euros.

Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique - Durée en mois : 24 (à compter de la date d'attribution du marché). Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : Oui. - Description des modalités ou du calendrier des reconductions : Reconduction tacite pour une période de 24 mois.

Variantes - Des variantes seront prises en considération : Non

Informations sur les options - Options : Non

Informations sur les catalogues électroniques - Les offres doivent être présentées sous la forme de catalogues électroniques ou inclure un catalogue électronique : Non

Informations sur les fonds de l'Union européenne - Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : Non

• Intitulé - LOT n° 6 Intitulé : Conception journal.

Code(s) CPVadditionnel(s) : 92312211.

Lieu d'exécution : FRM02 - Haute-Corse.

Description des prestations : Conception et rédaction du journal municipal

Critères d'attribution : Critère(s) de qualité 1. Valeur technique (composition de l'équipe et références dans le domaine) / Pondération : 50% - 2. Délai d'exécution / Pondération : 20% - Prix / Pondération : 30%

Valeur estimée : 200 000 euros.

Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique - Durée en mois : 24 (à compter de la date d'attribution du marché). Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : Oui. - Description des modalités ou du calendrier des reconductions : Reconduction tacite pour une période de 24 mois.

Variantes - Des variantes seront prises en considération : Non

Informations sur les options - Options : Non

Informations sur les catalogues électroniques - Les offres doivent être présentées sous la forme de catalogues électroniques ou inclure un catalogue électronique : Non

Informations sur les fonds de l'Union Européenne - Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : Non

SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

III.1) Conditions de participation

III.1.1) Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession

- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner ;
- Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail.
- Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies ;
- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles ;
- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels ;
- Bilans ou extraits de bilans, concernant les trois dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi.
- Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années
- Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat;
- Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat pour les seuls lots 1, 3 et 6

III.2.3) Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution du marché - Obligation d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de l'exécution du marché.

SECTION IV : PROCÉDURE

IV.1) Description

IV.1.1) Type de procédure - Appel d'offres ouvert

IV.1.6) Enchère électronique - non

IV.1.8) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP) - Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

IV.2) Renseignements d'ordre administratif

IV.2.1) Publication(s) antérieure(s) concernant le même marché - Publication(s) antérieure(s) concernant le même marché : non

IV.2.2) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation : 22 juin 2023 12:00:00

IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation - Langue(s) officielle(s) de l'UE : français.

Durée en mois : 4 (à compter de la date limite de réception des offres).

IV.2.7) Modalités d'ouverture des offres - Date : 28 juin 2023 12h00 - Lieu : Hôtel de Ville - Personnes autorisées à assister à l'ouverture des offres : non

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

VI.1) Renouvellement : Il s'agit d'un marché renouvelable : oui. janvier 2027

VI.2) Informations sur les échanges électroniques : La facturation en ligne sera utilisée

VI.3) Informations complémentaires : Il s'agit d'un accord-cadre ouvert à bons de commande passé avec un seul attributaire par lot.

VI.4) Procédures de recours

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de BASTIA, villa Montepiano, F-20247 Bastia. EMail : greffe.ta-bastia@juradm.fr. Tél. (+33)4 95 32 88 66. Adresse internet : http://bastia.tribunal-administratif.fr/ Fax (+33)4 95 30 72 87

VI.4.3) Service auprès duquel des informations peuvent être obtenues sur l'introduction des recours : Tribunal administratif de BASTIA, villa Montepiano, F-20247 Bastia. EMail : greffe.ta-bastia@juradm.fr. Tél. (+33)4 95 32 88 66. Adresse internet : http://bastia.tribunal-administratif.fr Fax (+33)495307287

VI.5) Date d'envoi du présent avis : 12 mai 2023.

AVIS D'APPEL PUBLIC À CONCURRENCE - MAIRIE DE BIGUGLIA
REPÉRAGE AMIANTE AVANT TRAVAUX

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : MAIRIE DE BIGUGLIA.
Correspondant : Monsieur Jean-Charles GIABICONI, R.N. 193 20620 BIGUGLIA - Tél. : 04 95 58 98 58, Courriel : mairie.biguglia@wanadoo.fr.
Adresse Internet du pouvoir adjudicateur : https://biguglia.corsica/ - Adresse Internet du profil d'acheteur :
https://www.achatspublicscorse.com:443/2247.
Type d'organisme : Commune.
Objet du marché : Repérage amiante avant travaux.
Type de marché : Services.
Lieu de livraison : Hôtel de Ville 60620 Biguglia.
Classification C.P.V : Objet Principal : 71335000-5
L'avis implique un accord cadre.
Autres informations : Il s'agit d'un marché valable un an, reconductible trois fois tacitement pour 3 périodes de un an.
Caractéristiques principales : Réaliser les Repérages Amiante avant Travaux (RAAT) des établissements publics de la Ville de BIGUGLIA dans le cadre de rénovation globale ou de travaux ponctuels.
Refus des variantes.
Accord cadre
Durée de l'accord-cadre en année(s) : 1
Durée du marché : 12 mois à compter de la notification du marché.
Conditions relatives au marché
Modalités essentielles de financement et de paiement : Paiement sous 30 jours à compter de la réception de la facture conforme.
Unité monétaire utilisée : l'euro
Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.
Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat
. Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat au choix de l'acheteur public :
- Formulaire DC1, Lettre de candidature
- Habilitation du mandataire par ses co-traitants (disponible à l'adresse suivante : http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat).
- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (disponible à l'adresse suivante : http://www.economie.gouvfr/daj/formulaires-declaration-du-candidat).
. Documents à produire dans tous les cas au stade de l'attribution du marché :
- Les pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D 8222-8 du code du travail.
- Si l'attributaire est établi en France, les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou un état annuel des certificats reçus (formulaire NOTI2).
Critères d'attribution - Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération : 70 % prix des prestations / 30 % Valeur technique (délais entre la phase pré-visite et la remise du rapport (/20) et mode opératoire pour exécuter la mission apprécié sur mémoire justificatif (/10))
Type de procédure : Accord cadre ouvert.
Délais - Date limite de réception des offres : 22 juin 2023 à 12 heures.
. Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.
Autres renseignements
- Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur/l'entité adjudicatrice : 2023-14
- Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents contractuels et additionnels : Téléchargement gratuit à l'adresse suivante : https://www.achatspublicscorse.com:443/2247
- Conditions de remise des offres ou des candidatures : Remise dématérialisée exclusivement à l'adresse suivante: https://www.achatspublicscorse.com:443/2247.
- Adresse(s) complémentaire(s) : Adresse auprès de laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus : MAIRIE DE BIGUGLIA. Correspondant : M GIABICONI Jean-Charles Maire, R.N. 193, BP 48, 20620 BIGUGLIA, Tel : 04 95 58 98 58 - Courriel : mairie.biguglia@wanadoo.fr. Adresse internet (url) : https://biguglia.corsica/
Date d'envoi du présent avis : 15 mai 2023.

AVIS D'APPEL PUBLIC À CONCURRENCE - MAIRIE DE BIGUGLIA
RECONNAISSANCES DE SOLS ET PRESTATIONS D'ÉTUDES GÉOTECHNIQUES ET GÉOLOGIQUES

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : MAIRIE DE BIGUGLIA.
Correspondant : Monsieur Jean-Charles GIABICONI, R.N. 193 20620 BIGUGLIA - Tél. : 0495589858, Courriel : casacumuna@biguglia.corsica.
Adresse Internet du pouvoir adjudicateur : https://biguglia.corsica/
Adresse Internet du profil d'acheteur : https://www.achatspublicscorse.com:443/2248. - Type d'organisme : Commune.
Objet du marché : Reconnaissances de sols et prestations d'études géotechniques et géologiques.
Type de marché : Travaux.
Site ou lieu d'exécution principal : Territoire de la commune 20620 Biguglia.
Classification C.P.V : Objet Principal : 71335000-5
L'avis implique un accord cadre.
Autres informations : Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande valable un an, pour un montant maximum hors taxes de 50.000,00 ?. - Reconductible tacitement pour trois périodes de un an chacune. Seuil identique pour chaque période de reconduction.
Caractéristiques principales
Les prestations demandées correspondent aux missions de type Investigations géotechnique, G1 (étude géotechnique préalable) jusqu'à G5 (diagnostic géotechnique) de la classification des missions géotechniques de l'Union Syndicale Géotechnique de la norme NF P 94-500.
Refus des variantes.
Accord cadre
Durée de l'accord-cadre en année(s) : 1
Durée du marché : 12 mois à compter de la notification du marché.
Conditions relatives au marché
Modalités essentielles de financement et de paiement : Paiement sous 30 jours à compter de la réception de la facture conforme via chorus-pro
Unité monétaire utilisée : l'euro
Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.
Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat
. Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat au choix de l'acheteur public :
- Formulaire DC1, Lettre de candidature
- Habilitation du mandataire par ses co-traitants (disponible à l'adresse suivante : http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat).
- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (disponible à l'adresse suivante : http://www.economie.gouvfr/daj/formulaires-declaration-du-candidat).
. Documents à produire dans tous les cas au stade de l'attribution du marché :
- Les pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7
et D 8222-8 du code du travail.
- Si l'attributaire est établi en France, les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou un état annuel des certificats reçus (formulaire NOTI2).
Critères d'attribution - Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération : 35 % prix / 35 % valeur technique / 20 % adéquation moyens humains affectés / 10 % Performances en matière de protection de l'environnement
Type de procédure : Accord cadre ouvert.
Délais - Date limite de réception des offres : 22 juin 2023 à 12 heures.
Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.
Autres renseignements
- Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur/l'entité adjudicatrice : 2023-15
- Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents contractuels et additionnels : Téléchargement gratuit à l'adresse suivante : https://www.achatspublicscorse.com:443/2248
- Conditions de remise des offres ou des candidatures : Remise dématérialisée exclusivement à l'adresse suivante : https://www.achatspublicscorse.com:443/2248.
- Adresse(s) complémentaire(s) : Adresse auprès de laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus : MAIRIE DE BIGUGLIA. Correspondant : M GIABICONI Jean-Charles Maire, R.N. 193, BP 48, 20620 BIGUGLIA, Tel : 04 95 58 98 58 - Courriel : mairie.biguglia@wanadoo.fr. Adresse internet (url) : https://biguglia.corsica/
Date d'envoi du présent avis : 15 mai 2023.

AVIS D'APPEL PUBLIC À CONCURRENCE - MAIRIE DE BIGUGLIA - MARCHÉ POUR L'ENTRETIEN ET MAINTENANCE PRÉVENTIVE ET CORRECTIVE DES ÉQUIPEMENTS DE CHAUFFAGE, VENTILATION ET DE CLIMATISATION DES DIFFÉRENTS BÂTIMENTS COMMUNAUX DE LA VILLE DE BIGUGLIA

Nom complet de l'acheteur : MAIRIE DE BIGUGLIA - Numéro national d'identification : SIRET : 21200037600013 - Ville : BIGUGLIA - Code Postal : 20620 - Groupement de commande : Non. - Moyen d'accès aux documents de la consultation : Lien URL vers le profil d'acheteur : https://www.achatspublicscorse.com - Identifiant interne de la consultation : 2023-20 - Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui. - Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non. - Nom du contact : Monsieur Jean-Charles GIABICONI - Adresse mail du contact : mairie.biguglia@wanadoo.fr - Numéro de téléphone du contact : 0495589858
Type de procédure : Procédure adaptée ouverte
Aptitude à exercer l'activité professionnelle
- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner ;
- Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail ;
- Autorisation spécifique ou preuve de l'appartenance à une organisation spécifique permettant de fournir le servicendans le pays d'origine du candidat.
Capacité économique et financière
- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles ;
- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels ;
- Bilans ou extraits de bilans, concernant les trois dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi.
Capacité technique et professionnelle
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;
- Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat
Technique d'achat : Accord-cadre
Date et heure limite de réception des plis : 30/06/2023 à 12:00
Présentation des offres par catalogue électronique : Autorisée.
Réduction du nombre de candidat : Non.
Possibilité d'attribution sans négociation (Attribution sur la base de l'offre initiale) : Oui.
L'acheteur exige la présentation des variantes : Non.
Identification du type d'acheteurs intervenant : Ville de Biguglia
Intitulé du marché : Marché pour l'entretien et maintenance préventive et corrective des équipements de chauffage, ventilation et de climatisation des différents bâtiments communaux de la Ville de BIGUGLIA
Code CPV principal : 50000000-5
Type de marché : Services - Mots clef utilisés pour l'indexation des annonces et pour la recherche : Climatisation, Chauffage (exploitation), Maintenance
Lieu principal d'exécution du marché : Biguglia (20620) - Haute-Corse (2B)
Durée du marché (en mois) : 12.
Consultation à tranches : Non. - La consultation prévoit la réservation de tout ou partie du marché : Non.
Marché alloti : Non.
Visite obligatoire : Oui.
Détails sur la visite : Prendre rendez-vous auprès des services techniques municipaux au 04.95.58.98.58. Les dates de visites sont les suivantes : - Mercredi 31 mai 2023 - rdv en mairie à 8h30 (confirmer présence 24h avant) - Mercredi 07 juin 2023 - rdv en mairie à 8h30 (confirmer présence 24h avant).